

Luxembourg, le 10 juin 2023

# Résolution sur le recyclage au Luxembourg

# Commission de l'Environnement

# (version traduite)

Le Parlement des Jeunes reconnaît les défis croissants liés à la gestion des déchets et souligne le lien avec le changement climatique et l'accroissement inquiétant de la pollution dans le monde. Pour cette raison, le recyclage est considéré comme une problématique revêtant une importance fondamentale pour la durabilité et la protection de l'environnement au Luxembourg.

La pollution et le manque de recyclage de matériaux constituent l'un des principaux défis en termes de protection de l'environnement. Au Luxembourg en particulier, la production de déchets est alarmante en comparaison européenne et internationale. En 2021, un ménage moyen au Luxembourg a produit 793 kg de déchets, un chiffre qui est non seulement nettement supérieur à la moyenne européenne (530 kg), mais aussi préoccupant par rapport à des pays industrialisés similaires comme l'Allemagne (646 kg) ou la France (561 kg)<sup>1</sup>.

#### Le Parlement des Jeunes,

### Loi déchets

**A.** déplore la difficulté de la mise en œuvre de la loi déchets entrée en vigueur en 2023 qui vise une diminution plus efficace de la production de déchets par habitant.

### Plastique, déchets plastiques et autres déchets

- **B.** souligne la difficulté et le manque de recyclage de plastiques souples<sup>2</sup>.
- **C.** constate que les microplastiques ne sont pas biodégradables et qu'ils représentent un danger pour la santé de tous quand ils sont ingérés par les humains et les animaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://ec.europa.eu/eurostat/cache/digpub/keyfigures/

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Plastic Bags Frequently Asked Questions



- Chaque année, quelque 42 000 tonnes de microplastiques sont rejetées dans l'environnement lors de l'utilisation de produits qui en contiennent<sup>3</sup>.
- **D.** constate que l'utilisation de matériaux de construction biosourcés et les recherches dans ce domaine ne sont pas suffisamment encouragées et mises en œuvre compte tenu des avantages qu'elles présentent.
- **E.** fait remarquer que la plupart des produits européens, en particulier les appareils électroniques, sont difficiles à réparer et ne possèdent qu'un seul cycle de vie.

## Installations de recyclage et coopération

- **F.** observe que, pour des raisons de rentabilité (la masse critique se situant autour de 25 000 tonnes), le Luxembourg dispose de peu d'infrastructures de recyclage sur site, c'est-à-dire de centres de traitement pour le lavage et le broyage des déchets d'emballages. C'est pourquoi la plupart des matériaux triés sont exportés vers des entreprises de recyclage dans les pays voisins ou européens<sup>4</sup>.
- **G.** constate que la coopération entre le secteur public et le secteur privé peut être développée et doit être renforcée<sup>5</sup>.

## Sensibilisation, communication d'informations et comportement de recyclage

**H.** constate un déficit général en matière de sensibilisation des ménages et de la jeune génération en ce qui concerne la visibilité des campagnes de recyclage existantes et leur mise en œuvre. On le constate par exemple à la quantité de bouteilles en PET jetées.

#### Le Parlement des Jeunes,

### Loi déchets

1. recommande une mise en œuvre stricte et immédiate des nouvelles lois déchets.

## Plastique, déchets plastiques et autres déchets

**2.** recommande :

\_

https://www.umweltbundesamt.de/eu-plant-beschraenkung-der-verwendung-von#auswirkungen-deseintrags-von-kunststoffen-in-die-umwelt

 $\underline{https://www.valorlux.lu/fr/sammlung-sortierung-und-recycling-von-verpackungsabfallen-\\$ 

old?gclid=Cj0KCQjwxYOiBhC9ARIsANiEIfa3rKlVt Rtv65etUZlgsLuzp2BgMtWYnPKwi4uo9hr15eOoQfqDslaAuk9E ALw wcB

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://echa.europa.eu/fr/hot-topics/microplastics

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.valorlux.lu/fr/recyclage-dechets-emballages

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> <u>https://www.pwc.de/de/branchen-und-markte/oeffentlicher-sektor/kreislaufwirtschaft-funktioniert-nur-miteinem-engen-zusammenspiel-von-oeffentlichem-sektor-und-unternehmen.html</u>



- a. la poursuite de l'installation de systèmes de collecte séparés pour les plastiques souples là où ils ne sont pas encore en place<sup>6</sup>;
- b. l'introduction d'une consigne générale sur les conteneurs de boissons pour les canettes et les bouteilles en plastique, en plus de la consigne actuelle sur le verre<sup>7</sup>.
   Il convient de se conformer d'emblée à la réglementation qui stipule que les bouteilles en PET et les canettes doivent être réutilisées.

## **3.** propose:

- a. de développer des mécanismes pour éliminer les plastiques des écosystèmes (îlots de déchets). Il peut s'agir, par exemple, d'enzymes qui dégradent ces polymères plastiques<sup>8</sup>.
- b. d'introduire un label pour les produits dépourvus de plastique, en mettant l'accent sur l'industrie cosmétique. Chaque produit cosmétique vendu dans le pays qui respecte la réglementation doit être pourvu de ce label. Cette manière de procéder permet une meilleure évaluation par la population<sup>9</sup>.

# **4.** souligne:

- a. qu'il existe de nombreux autres produits naturels, comme les algues et le fumier de cheval, qui pourraient constituer une alternative comme matériau de construction, mais qui sont encore relativement peu explorés. Par la présente, nous recommandons à l'État de dynamiser la recherche aussi par des moyens financiers.
- b. que l'État devrait en premier lieu venir en aide aux habitants et aux entreprises en leur octroyant des aides sous la forme de réductions d'impôts ou de subventions pour l'utilisation de matériaux de construction biosourcés. Le mycélium par exemple est un matériau de construction biosourcé découvert relativement récemment, mais qui a été très peu utilisé jusqu'à présent. Il est entièrement biodégradable et peut également être utilisé pour le stockage de CO<sub>2</sub>. En raison de ses diverses propriétés (isolation thermique, isolation acoustique, régulation de l'humidité, dureté, légèreté, facilité de façonnage avant solidification, étanchéité au feu), il convient notamment à l'isolation de murs, de sols et de toitures et, sous la forme de panneaux, à l'aménagement intérieur<sup>10</sup>.
- **5.** demande au gouvernement luxembourgeois de faire pression sur les institutions européennes pour :
  - a. mettre en œuvre des directives permettant aux consommateurs de réparer euxmêmes leurs produits électroniques et d'en remplacer les pièces détachées ;

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> https://www.valorlux.lu/fr/le-sac-bleu

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://www.wort.lu/de/lokales/allgemeines-flaschenpfand-kommt-5f6b68b1de135b9236ddd3b2

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> https://www.lombardodier.com/contents/corporate-news/responsible-capital/2022/september/can-plastic-eating-enzymes-solve.html/

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://flustix.com https://echa.europa.eu/hot-topics/microplastics

https://www.cirs-group.com/en/cosmetics/eu-cosmetics-notification

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> https://www.gebaeudeforum.de/realisieren/baustoffe/nachwachsende-rohstoffe/pilze/



b. inclure dans le mode d'emploi des instructions sur les réparations rapides et fréquentes afin que les particuliers puissent réparer eux-mêmes leurs appareils électroniques.

### Installations de recyclage et coopération

### 6. exige:

- a. que davantage d'installations de recyclage soient construites et développées dans le pays ;
- b. de consacrer davantage de ressources à la construction de centres de recyclage dans le pays afin de réduire au maximum les distances de transport pour la collecte, le tri et le recyclage de matériaux.
- 7. exige la mise en œuvre de projets communs afin de rendre la chaîne d'approvisionnement et la production plus durables et, par exemple, de continuer à développer des alternatives recyclables dans le domaine des emballages (à base de fibres). Pour ce faire, des réunions devraient être organisées entre le gouvernement et un comité/conseil d'administration élu représentant les producteurs établis au Luxembourg en vue de répondre aux exigences de l'économie circulaire et de la développer de façon continue. Des taux minimaux de recyclage devraient être fixés afin d'inciter les entreprises à rendre leurs produits et leurs emballages plus durables. Dans ce contexte, il convient de déterminer quels produits doivent contenir quel pourcentage minimum de matériaux recyclés<sup>11</sup>.

## Sensibilisation, communication d'informations et comportement de recyclage

- **8.** propose ce qui suit :
  - a. le ministère devrait proposer des ateliers aux écoles en collaboration avec des acteurs de l'industrie des déchets, comme la SuperDrecksKëscht;
  - b. la poursuite du développement d'une application accessible au public qui informe les consommateurs sur les possibilités qui s'offrent à eux en termes de tri des déchets :
    - apposition de codes-barres sur des produits afin de fournir des informations sur leur recyclabilité;
    - alternatives locales qui soutiennent l'économie circulaire du Luxembourg ;
    - collaboration avec les communes sur leurs campagnes actuelles<sup>12</sup>;

https://www.pwc.de/de/branchen-und-markte/oeffentlicher-sektor/kreislaufwirtschaft-funktioniert-nurmit-einem-engen-zusammenspiel-von-oeffentlichem-sektor-und-unternehmen.html
https://www.dssmith.com/atde/nachhaltigkeit/fuehrung-in-der-kreislaufwirtschaft/erfahren-sie-mehr-ueber-

die-kreislaufwirtschaft/was-ist-die-kreislaufwirtschaft/warum-die-kreislaufwirtschaft-das-beste-furunternehmen-ist

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> <u>Main Offall - Meng Ressourcen - Application mobile - Offäll a Ressourcen - Portail de l'environnement - emwelt.lu - Luxembourg (public.lu)</u>



- page Internet Repair&Share dans cette application<sup>13</sup>;
- des dispositions légales telles que des subventions prévues par la loi pour les citoyens (les ménages à faibles revenus ont droit à l'allocation de vie chère et la prime énergie)<sup>14</sup>.
- c. une analyse détaillée du comportement des consommateurs dans les différents cantons luxembourgeois. Sur la base des résultats, des stratégies et des campagnes spécifiques doivent être développées avec l'aide des communes pour lutter contre les problèmes en rapport avec l'économie circulaire des différents cantons afin d'encourager les consommateurs à contribuer positivement au développement et à la mise en œuvre concrets d'une économie circulaire efficace.
- d. la poursuite des investissements et de la mise en œuvre de projets tels que le projet Greyparrot au Luxembourg (Greyparrot fournit des analyses de déchets et de nouvelles connaissances aux gestionnaires et aux producteurs de déchets de même qu'aux autorités de régulation afin d'augmenter les taux de recyclage et de rendre la chaîne de valeur de la filière déchets plus responsable)<sup>15</sup>.

Le Parlement des Jeunes encourage le gouvernement et les citoyens luxembourgeois à approfondir activement la problématique du recyclage et à en reconnaître l'importance. L'application conséquente et le développement continu d'un système de recyclage constituent une contribution substantielle à la promotion et la garantie de la durabilité et de la protection de l'environnement au Luxembourg et, par conséquent, à la promotion d'un avenir sain et prospère à long terme pour notre pays.

<sup>&</sup>lt;u>« Mäin Offall – Meng Ressourcen » : le Luxembourg lance l'application nationale des déchets - gouvernement.lu</u>

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> https://repairandshare.lu

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante-social/action-sociale/aide-financiere/allocation-vie-chere.html

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> https://www.icfa.lu/archipelago-eco-investors-announces-first-investment-in-greyparrot/ https://www.greyparrot.ai/